Troisvierges, le 1 juillet 2025

Gemeng ËLWEN TROISVIERGES

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 1 juillet 2025, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion d'un mariage à l'église de Hautbellain le samedi 5 juillet 2025 et pour des raisons de sécurité, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Le tronçon de rue du CR341 à hauteur de l'église au « Huldangerweeg » à Hautbellain comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, sera rétréci et la circulation y sera réglée par des signaux colorés lumineux le samedi 5 juillet 2025 de 13h00 jusqu'à 17h00.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.

Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens

pour le secrétaire,

ADMINISTRATION COMMUNALE TROISVIERGES

Enlever le « 07/07/2025 »